



MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

30, CH. BEGLEY, CP 10, KAZABAZUA (QUÉBEC) J0X 1X0
TÉLÉPHONE : (819) 467-2852 – TÉLÉCOPIEUR : (819) 467-3872
COURRIEL : munkaz@gc.aibn.com

AVIS PUBLIC

Avis Public est par les présentes donné par le soussigné, Pierre Vaillancourt, Directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité de Kazabazua; que lors de la séance du 1^{er} avril 2014, le conseil de la municipalité de Kazabazua, a adopté par sa résolution 2014-04-112 le règlement numéro 2014-03 décrétant

**« RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR
DE L'ARTICLE 113 ET 114 DU CHAPITRE C-19 DE
LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES »**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au secrétariat du bureau municipal au 30 ch. Begley, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

Donné à Kazabazua, ce 7^{ième} jour du mois d'avril 2014

Pierre Vaillancourt
Directeur général / Secrétaire trésorier